

Entreprises

Publié le 19/11/2022

Comment obtenir un extrait K ou Kbis ?

L'extrait K ou Kbis permet de prouver que votre entreprise est immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS). Il peut être obtenu **en ligne** et **gratuitement**.

Renseignez-vous avant d'effectuer une démarche administrative, l'extrait K ou Kbis est devenu **facultatif** dans de nombreuses démarches, **seul le numéro Siren est demandé**.

Attention

Si vous dirigez une entreprise **artisanale** ou une activité **libérale**, vous n'êtes **pas concerné** par l'extrait K ou Kbis. Vous devez fournir uniquement votre numéro Siren qui permet d'obtenir le **justificatif d'immatriculation** au RNE (l'équivalent de l'extrait K ou Kbis). Il vous suffit de le **télécharger gratuitement** sur l'[Annuaire des entreprises](#).

Quelles entreprises doivent fournir un extrait K ou Kbis ?

Les entreprises ayant une **activité commerciale** peuvent être encore concernées par une demande d'extrait K ou Kbis.

L'extrait K concerne les **entreprises individuelles (EI)**, c'est-à-dire les personnes physiques. Il concerne donc aussi les **micro-entrepreneurs**. L'extrait est appelé L s'il s'agit de la création d'un établissement secondaire.

L'extrait Kbis concerne les personnes morales, c'est-à-dire **à toutes les formes de sociétés commerciales**. Il est appelé Lbis s'il s'agit de la création d'un établissement secondaire.

Attention

Si vous dirigez une entreprise **artisanale** ou une activité **libérale**, vous n'êtes **pas concerné** par l'extrait K ou Kbis. Vous devez fournir uniquement votre numéro Siren qui permet d'obtenir le **justificatif d'immatriculation** au RNE (l'équivalent de l'extrait K ou Kbis). Il vous suffit de le **télécharger gratuitement** sur l'[Annuaire des entreprises](#).

Quel est le contenu de l'extrait K ou Kbis?

Lors de sa création, toute entreprise individuelle ou société ayant une **activité commerciale** doit s'inscrire au RCS. On parle de l'**immatriculation**.

L'extrait K ou l'extrait Kbis est l'un des documents officiels qui prouvent cette immatriculation.

Il contient toutes les informations sur l'entreprise.

Attention

De nombreuses démarches administratives ne nécessitent plus de fournir l'extrait K ou Kbis de l'entreprise commerciale. Ces démarches exigent uniquement le numéro Siren, qui permet d'obtenir le **justificatif d'immatriculation** au RNE (équivalent de l'extrait K ou Kbis). Il est téléchargeable **gratuitement** sur l'.

L'extrait K ou Kbis renseigne sur l'activité de l'entreprise et regroupe toutes les mentions portées au RCS :

Nom du greffier du tribunal de commerce (qui a signé l'immatriculation)

Dénomination (raison) sociale, sigle, enseigne

Numéro Siren

Code APE (ou code NAF)

Forme juridique (SARL, SA, GIE, SCI...)

Montant du capital social

Adresses du siège social et du principal établissement et des éventuels établissements secondaires en Union européenne ou dans l'Espace économique européen (EEE)

Âge de la société (durée d'existence)

Date de sa création

Activité détaillée (texte)

Nom de domaine du ou des sites internet de l'entreprise

Fonction, nom, prénom, date de naissance, commune de naissance, nationalité et adresse du dirigeant principal, des administrateurs et des commissaires aux comptes

Référence des autorisations obligatoires pour les professions réglementées

Par ailleurs, il reprend toutes les décisions du tribunal de commerce en matière de procédures collectives : sauvegardes, redressements et liquidations judiciaires.

À quoi sert l'extrait K ou Kbis ?

L'extrait K ou Kbis prouve l'**immatriculation** au RCS.

Il doit être fourni lors de démarches comme l'ouverture d'un compte en banque professionnel ou l'achat de matériels auprès d'un fournisseur.

À noter

Il n'est plus nécessaire de joindre un extrait K ou Kbis pour accomplir certaines démarches administratives. Il suffit de communiquer le numéro unique d'identification (Siren) (qui permet d'obtenir le **justificatif d'immatriculation** au RNE , équivalent de l'extrait K ou Kbis). Ce justificatif est **téléchargeable gratuitement** sur l'.

Par exemple, il n'est plus nécessaire de fournir un extrait K ou Kbis dans les démarches suivantes :

Candidature à un marché public

Demande d'autorisation d'exploitation commerciale

Demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Démarches ne nécessitant plus d'extrait K ou Kbis

Douanes, fiscalité :

Demande d'agrément provisoire faite auprès du centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) afin de bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses de création de jeux vidéo

Demande d'agrément provisoire faite auprès du CNC afin de bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles étrangères

Critères de qualification (signe de qualité) requis pour le bénéfice du crédit d'impôt pour la transition énergétique et des PTZ destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens

Obligation faite à l'entreprise assujetties à l'octroi de mer de s'identifier auprès du service des douanes et droits indirects territorialement compétent et à cette fin de remettre une copie de la déclaration d'existence souscrite auprès du centre de formalités des entreprises compétent (chambre des métiers et de l'artisanat, greffe des tribunaux de commerce, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie territoriale), ou, à défaut, un extrait K bis

Demande d'agrément relative à l'activité d'opérateur de détaxe mentionnée à l'article 262-0 bis du code général des impôts

Demande d'exonération de TICPE sur les livraisons de carburant maritime et demande d'autorisation d'un dépôt spécial de carburant maritime

Demande d'exonération de TICPE sur les livraisons de carburant d'aviation

Demande d'exonération de TICPE sur les livraisons de carburant fluvial et demande d'autorisation d'un dépôt spécial de carburant fluvial

Déclarations, agréments et autorisations :

Obligation pour la société de participations financières de profession libérale de vétérinaires de faire connaître au conseil régional de l'ordre tout changement de la situation de la société

Demande d'inscription des sociétés de vétérinaires au tableau de l'ordre : obligation faite aux sociétés de vétérinaires de fournir un extrait du registre du commerce et des sociétés dans un délai d'un mois suivant leur inscription au tableau de l'ordre

Demande de carte professionnelle (pour l'exercice des professions d'agents immobiliers, d'administrateurs de biens...), délivrée par le président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI)

Demande d'affiliation à l'assurance-vieillesse du régime général du travailleur non salarié bénéficiaire du congé de proche aidant

Demande d'agrément auprès du ministre en charge de l'économie sociale et solidaire pour pouvoir effectuer les opérations de révisions coopératives

Demande d'une licence d'agence de mannequins adressée au préfet de Paris

Demande d'agrément adressée au préfet pour exercer des activités de service à la personne

Demande d'habilitation en qualité de prestataire de service de pompes funèbres

Demande d'autorisation d'ouverture d'un commerce de détail des armes et munitions présentée par le représentant légal de l'exploitant au préfet

Déclaration préalable de création ou d'utilisation d'un établissement de fabrication ou de commerce d'armes ou de munitions faite au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le ressort duquel se trouve le lieu d'exercice de la profession

Déclaration d'éditeur de vidéogramme adressée au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

Demande d'agrément des joueurs salariés de jeu vidéo compétitif auprès du ministre chargé du numérique

Demande d'autorisation temporaire d'exploiter un club de jeux dans le cadre de l'expérimentation d'un statut des clubs de jeux

Déclaration d'exercice d'une profession impliquant des métaux précieux (activité de fabrication, importation, vente ou achat d'ouvrages en métaux précieux, de doublage ou placage de l'or, de l'argent ou du platine)

Demande d'agrément, déposée auprès de la DGDDI et de la DGE, en qualité d'organisme de contrôle des fabricants et les marchands d'ouvrage d'or, d'argent ou de platine

Déclaration préalable à la préfecture pour les vendeurs d'objets mobiliers usagés soumis à l'obligation de tenir le registre d'objets mobiliers

Demande d'autorisation adressée à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) par les prestataires des services postaux

Déclaration préalable auprès de l'ARCEP pour l'exploitation des réseaux ouverts au public et des services fournis au public

Demande d'agrément des organismes cessionnaires de contrats d'achat d'énergies renouvelables

Demande d'autorisation de changement du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché faite au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Candidature adressée au ministre chargé de l'agriculture des personnes chargées de la collecte des données d'ordre épidémiologique concernant les dangers sanitaires

Demande d'autorisation d'exercice des activités privées de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes

Agrément des employés des entreprises de surveillance et de gardiennage pour l'inspection visuelle et la fouille des bagages à main et les palpations de sécurité

Demande d'agrément des agents exerçant des fonctions de surveillance et de sécurité de l'aérodrome présentée au préfet par l'exploitant de l'aérodrome

Autorisation d'exercice des prestataires de formation notamment à la surveillance humaine par des agents armés

Demande d'autorisation adressée au préfet aux fins d'acquisition, de détention, de transport et de mise à disposition de leurs agents d'armes, d'éléments d'armes et de munitions par les entreprises privées de protection de navires

Demande d'agrément des organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques

Demande de reconnaissance d'une société comme organisme de sûreté habilité (OSH)

Dossier de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets

Dossier de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets

Produits énergétiques :

Demande adressée au ministre chargé de l'énergie par l'exploitant d'une installation de gaz une dérogation aux conditions d'accès à certaines infrastructures gazières

Demande de délégation d'économie d'énergie adressée au ministre chargé de l'énergie par le délégataire

Demande adressée au ministre chargé de l'énergie de délivrance de l'autorisation administrative d'exercer l'activité d'achat d'électricité pour revente

Demande adressée au ministre chargé de l'énergie de délivrance de l'autorisation administrative d'exercer l'activité de fourniture de gaz

Demande adressée au préfet du département de bénéficier des conditions d'achat du biométhane prévues à l'article R. 446-2 du code de l'énergie

Demande adressée au ministre chargé de l'énergie de bénéficier de conditions particulières d'approvisionnement et d'accès aux réseaux de transport et de distribution de gaz naturel prévues à l'article L. 461-1 du code de l'énergie

Demande d'autorisation des distributeurs de produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburants ou combustibles

Demande d'autorisation des distributeurs de produits énergétiques destinés à être utilisés pour la production d'électricité

Demande d'autorisation des distributeurs de produits énergétiques qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques

Demande d'agrément des organismes certificateurs pour la durabilité des biocarburants et des bioliquides.

Inscription dans le système national des opérateurs économique de biocarburants et bioliquides

Candidature pour être acheteur de biométhane de dernier recours

Demande portant sur les titres miniers et leurs annexes

Délivrance d'attestations d'aptitude pour les opérateurs de fluides frigorigènes

Urbanisme

Candidature à un marché public

Demande d'agrément pour l'exercice de l'activité de contrôleur technique de la construction

Demande de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante

Convention de réservation de logements au bénéfice de fonctionnaires et agents de l'État

Demande d'agrément en vue d'opérations d'occupation temporaire de locaux vacants à des fins de logement, d'hébergement, d'insertion et d'accompagnement social

Demande de subvention pour des travaux auprès de l'Agence nationale de l'habitat

Reconnaissance de compétence d'un prestataire externe pour la réalisation d'un audit énergétique

Demande de prime de transition énergétique par l'intermédiaire d'un mandataire

Demande de certificats d'économies d'énergie

Pièces à fournir à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour accepter et prétendre au remboursement des chèques énergies

Travaux d'intérêt général

Demande d'habilitation d'une personne morale de droit privé à mettre en œuvre des travaux d'intérêt général (TIG)

Demande d'habilitation d'une personne morale de droit privé, exerçant son activité sur l'ensemble du territoire national, à mettre en œuvre des travaux d'intérêt général (TIG)

Procédures collectives

Requête aux fins d'ouverture d'une procédure de conciliation adressée au président du tribunal

Demande d'ouverture de la procédure de sauvegarde ou de la procédure d'insolvabilité principale ou secondaire (relevant du règlement (UE) n° 2015/848 du 20 mai 2015) déposée au greffe du tribunal compétent

Demande d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire déposée au greffe du tribunal compétent

Autorisations d'exploitation commerciale

Demande d'habilitation pour la réalisation des analyses d'impact des projets soumis à l'autorisation d'exploitation commerciale

Demande d'autorisation d'exploitation commerciale

Demande d'habilitation pour l'établissement des certificats de conformité des projets soumis à l'autorisation d'exploitation commerciale

Demande d'agrément par l'exploitant d'un établissement à usage d'entrepôt (magasin général)

Autorisation d'ouverture de commerce de détail

Obligation du commerçant titulaire de l'autorisation d'ouverture de commerce de détail

Agriculture

Demande d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : obligation faite au GAEC d'adresser au préfet un extrait justifiant de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés postérieurement à son agrément

Agrément des sociétés coopératives agricoles (SCA) par le Haut Conseil de la coopération agricole (HCCA)

Contrôle des sociétés coopératives agricoles (SCA) et des unions de coopératives agricoles (UCA) par le Haut Conseil de la coopération agricole (HCCA) : obligation annuelle faite aux SCA et aux UCA de transmettre, dans le délai de trois mois à compter de la date de la réunion de l'assemblée générale qui a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, un extrait de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés au HCCA

Demande d'agrément en qualité d'organisme de gestion et d'exploitation forestière en commun (OGEC) adressée au préfet

Déclaration préalable adressée au préfet du département lors de l'ouverture, de la modification ou de la fermeture d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial

Dérogation à l'interdiction de naturalisation de spécimens d'espèces animales protégées

Propriété industrielle

Demande d'inscription des actes modifiant la propriété d'un dépôt de dessin ou modèle : possibilité de produire, à la place de l'acte constatant la modification de la propriété ou de la jouissance, la copie d'un extrait du RCS à jour de la modification en cas de transfert par suite de fusion, scission ou absorption

Demande d'inscription des actes modifiant la propriété d'un brevet : possibilité de produire, à la place de l'acte constatant la modification de la propriété ou de la jouissance, la copie d'un extrait du RCS à jour de la modification en cas de transfert par suite de fusion, scission ou absorption

Demande d'inscription des actes modifiant la propriété d'une marque : possibilité de produire, à la place de l'acte constatant la modification de la propriété ou de la jouissance, la copie d'un extrait du RCS à jour de la modification en cas de transfert par suite de fusion, scission ou absorption

Transport

Demande d'agrément de centres de contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes

Demande d'agrément de centres de contrôle technique des véhicules lourds

Demande d'agrément pour procéder à l'évaluation de la sécurité des transports publics guidés

Demande d'agrément d'organisme d'inspection du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques et tapis roulants

Demande d'agrément des maîtres d'œuvre et des vérificateurs des remontées mécaniques et des tapis roulants dans les stations de montagne

Demande d'homologation des équipements de constatation automatisée du franchissement de feux rouges de signalisation routière

Demande de certificat W garage

Demande d'agrément pour le transport de marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêt « TMD »)

Demande d'agrément auprès du préfet pour installer les dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique sur les véhicules non équipés par construction

Obligation faite au porteur d'un projet de réseau d'infrastructures nécessaires à la recharge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur l'espace public d'adresser une demande d'approbation du projet au ministre chargé de l'industrie

Certification des conducteurs de train

Demande d'immatriculation de véhicules ferroviaires

Dossier de demande de licences d'entreprises ferroviaires

Conditions de délivrance de l'agrément aux organismes de formation aux tâches essentielles pour la sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

Demande d'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de véhicule motorisé à deux ou trois roues ;

Demande d'agrément des centres de formation des conducteurs de taxi et de VTC

Qui peut l'obtenir ?

Tout dirigeant peut demander gratuitement un extrait K ou Kbis numérique de son entreprise ou société **commerciale** (sur monidenum.fr ou sur l'[Annuaire des entreprises](#))

Toute personne autre que le chef d'entreprise peut demander gratuitement aussi un extrait K ou Kbis de n'importe quelle entreprise immatriculée en France (sur l'[Annuaire des entreprises](#))

Attention

Si vous dirigez une entreprise **artisanale** ou une activité **libérale**, vous n'êtes **pas concerné** par l'extrait K ou Kbis. Vous devez fournir uniquement votre numéro Siren qui permet d'obtenir le **justificatif d'immatriculation** au RNE (l'équivalent de l'extrait K ou Kbis). Il vous suffit de **le télécharger gratuitement** sur l'[Annuaire des entreprises](#).

Comment obtenir un extrait K ou Kbis ?

Vous êtes dirigeant d'une entreprise **commerciale**.

Vous pouvez obtenir **gratuitement** un extrait **K ou Kbis** de votre entreprise.

Pour cela, vous avez le choix entre 2 services en ligne, tous les deux gratuits.

Vous pouvez utiliser le service en ligne **monIdenum.fr** (géré par les greffes des tribunaux de commerce).

Pour cela vous devez créer un compte personnel puis vous connecter grâce à un identifiant pour obtenir le K ou Kbis de votre entreprise.

Il suffit alors de le télécharger en ayant au préalable mentionné votre nom, la raison sociale de votre société ou le numéro Siren ou le Siret de votre entreprise.

Attention

Si vous dirigez une entreprise **artisanale** ou une activité **libérale**, vous n'êtes **pas concerné** par l'extrait K ou Kbis. Vous devez fournir uniquement votre numéro Siren qui permet d'obtenir le **justificatif d'immatriculation** au RNE (l'équivalent de l'extrait K ou Kbis). Il vous suffit de le **télécharger gratuitement** sur l'[Annuaire des entreprises](#).

- MonIdenum : l'identité numérique reconnue pour accéder à vos services en ligne

En tant que dirigeant vous pouvez aussi utiliser le service en ligne de l'**Annuaire des entreprises**.

Ce service est **gratuit**.

Il est **ouvert à tous** et sans obligation de création de compte personnel.

Vous pouvez télécharger votre extrait K ou Kbis sur l'**Annuaire des entreprises**, en mentionnant votre numéro Siren. Vous pouvez aussi retrouver les informations légales de votre entreprise en faisant une recherche par son numéro Siret, ou simplement votre nom, la raison sociale ou la situation géographique.

Attention

Si vous dirigez une entreprise **artisanale** ou une activité **libérale**, vous n'êtes **pas concerné** par l'extrait K ou Kbis. Vous devez fournir uniquement votre numéro Siren qui permet d'obtenir le **justificatif d'immatriculation** au RNE (l'équivalent de l'extrait K ou Kbis). Il vous suffit de le **télécharger gratuitement** sur l'[Annuaire des entreprises](#).

À noter

Vous pouvez commander l'extrait K ou Kbis d'une entreprise sur le . Cette commande est **payante**.

- Annuaire des entreprises : rechercher toutes les informations d'une entreprise

Vous souhaitez obtenir les **informations publiques légales** de n'importe quelle entreprise immatriculée en France.

Vous souhaitez notamment obtenir son **justificatif d'immatriculation** au RNE (qui est l'équivalent de l'extrait **K ou Kbis**).

Vous pouvez obtenir toutes ces informations **gratuitement** grâce au service en ligne de l'**Annuaire des entreprises**.

La recherche s'effectue librement sans création de compte personnel.

Il vous suffit de mentionner un élément tel que le nom du dirigeant, ou le numéro Siren ou le Siret de l'entreprise recherchée, sa raison sociale, ou encore de faire une recherche par commune ou par zone géographique.

Vous accédez aux informations telle que la raison sociale, le numéro Siren, les éventuels numéros Siret, les adresses du siège social ou de l'établissement secondaire, le nombre d'associés, de salariés, etc.

Vous pouvez **télécharger gratuitement** le **justificatif d'immatriculation** au RNE de l'entreprise souhaitée.

À noter

Vous pouvez commander l'extrait K ou Kbis d'une entreprise (la vôtre ou n'importe quelle entreprise) sur le . Cette commande est **payante**.

- Annuaire des entreprises : rechercher toutes les informations d'une entreprise

Quel est le coût de la demande ?

La communication de l'extrait K ou Kbis est **gratuite**.

Le document est **téléchargeable gratuitement** si vous utilisez soit le service en ligne l'[Annuaire des entreprises](#), soit le service [monIdenum.fr](#).

À noter

Si vous commandez un extrait K ou Kbis sur , (la vôtre ou n'importe quelle entreprise), ce service est **payant**.

Questions - Réponses

- Comment obtenir un numéro Siren ou un Siret ?
- À quoi correspond le code APE (code NAF) ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Création d'entreprise : choisir la forme juridique de votre entreprise
- Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle (dont micro-entreprise)
- Choisir et protéger la dénomination d'une société
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une microentreprise (autoentrepreneur)
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une entreprise individuelle
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une société
- Réserver le nom de domaine d'un site internet

**Pour en savoir
plus**

- Commander un extrait K ou Kbis (payant) sur Infogreffe
Source : Infogreffe

**Services en
ligne**

- Annuaire des entreprises : rechercher toutes les informations d'une entreprise
Téléservice
- Avis de situation au répertoire Sirene
Téléservice
- MonIdenum : l'identité numérique reconnue pour accéder à vos services en ligne
Téléservice
- Rechercher un justificatif d'immatriculation d'une entreprise
Téléservice personnalisé sur SP

**Textes de
référence**

- Code de commerce : articles R123-31 à R123-171-1
Registre du commerce et des sociétés
- Code de commerce : articles D123-235 à D123-236
Siren dans les relations entre les commerçants et leurs administrations



**VILLE DE
Châtillon**

Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 81 81